

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN

DEC2015_ 0096

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2015/030 RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2015 – ACTIVITES SPORTIVES, DECOUVERTE DE LA MONTAGNE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur le marché de services alloti n°2014/079 relatif à l'organisation des centres de vacances été 2015,

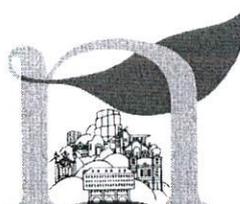
VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 02 décembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°355521, et au BOAMP sous la référence N°14-181264 avec publication le 05 décembre 2014 dans son édition N°234B sous la référence N°61, lançant la procédure adaptée du 06 janvier 2015 pour la passation du Marché public de services alloti n°2014/079 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015,

VU la décision n°2015_0028 du 12 février 2015, rendue exécutoire le 13 février 2015, portant sur la conclusion du Marché public de services alloti n°2014/079 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015, en ses Lots n°1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 13,

VU la décision n°2015_0095 du 15 juin 2015, portant résiliation aux torts du titulaire, du Marché public de services n°2014/079-05 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015 – Lot n°5 : Accueil d'enfants de 10 à 12 ans – Activités sportives, découverte de la montagne,

VU l'offre pour le marché public de services n°2015/030 (visant à la substitution du marché public de services n°2014/079-05 résilié susvisé), de l'Association Les Compagnons des jours heureux, positionnée en seconde place dans le cadre de la procédure adaptée susvisée du 06 janvier 2015,

1/2



VILLE DE NOISIEL

0096

Suite de la décision N°2015_ portant sur la conclusion du marché public n°2015/030.

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « Organisation de séjours en centres de vacances – Été 2015 » dont la valeur ne dépasse pas 207.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, sise 26 rue Jean Jaurès à SAINT GERMAIN EN LAYE (78108), le marché public de services n°2015/030 relatif à l'Accueil d'enfants de 10 à 12 ans au Centre CJH OGEC l'Estibet à Nay (64800 Pyrénées atlantiques), pour des activités sportives - découverte de la montagne, du 18 au 31 juillet 2015 (soit 14 jours), pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 960.00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 10.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 12 JUIN 2015

Le Maire

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	15 JUIN 2015
Affiché le	15 JUIN 2015
Notifié le	
Publié le	15 JUIN 2015

2/2

